



Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE - 2018-046

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice-générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 11 juin 2018 à 19h30 à la salle du conseil située au 4050, rue Principale, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets : Permettre de réduire la marge latérale du bâtiment secondaire construit à 0.91 mètre au lieu de 1.20 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage 05-1992, article 7.4.4.

Identification du site concerné : lot 5187806 du cadastre du Québec, propriété de M. Jean Rousse située au 4811, rang Sainte-Rose à l'intérieur de la zone A-07.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 28^e jour de mai 2018.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Claude Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 28 mai 2018, entre 14 heures et 17 heures.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 28 mai 2018.

*Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière*